



## La Réduction Collective du Temps de Travail : qu'est-ce que c'est?

Tout augmente !

Chaque année, la productivité augmente. Les cadences augmentent. La souffrance au travail augmente. La pauvreté augmente. L'emploi précaire augmente. Le temps passé dans les embouteillages augmente. L'âge de la pension augmente. Le nombre d'exclus augmente. Le chômage augmente.

Les Travailleurs Sans Emploi sont exclus du monde du travail et chaque fermeture d'entreprise, chaque restructuration, est vécue comme autant de chances en moins d'accéder un jour à l'emploi.

**Le temps consacré au travail a baissé historiquement grâce aux luttes syndicales.** Par exemple, en 1844, les travailleurs devaient prêter 72 heures par semaine. En 1975, le temps de travail est passé à 40 heures, et aujourd'hui, à 38 heures par semaine. Cette libération des travailleuses et travailleurs du travail a permis le progrès social. Or, avec le chômage structurel, c'est le «travailler plus pour gagner quelque chose » qui prime et mène à la régression; notamment par la multiplication des contrats atypiques et la disparition progressive des emplois de qualité.

Pour les TSE, **la RCTT, qui suppose le maintien du salaire et des embauches compensatoires**, s'impose naturellement comme solution au fléau du chômage. Alors que beaucoup agitent le spectre de l'évolution du travail et de la destruction d'emploi notamment par les progrès techniques (automatisation, robotisation, numérisation,... ), les TSE pensent que le moment est venu de relancer le débat de la RCTT.

Les derniers gouvernements ont pris toute une série de mesures qui allaient dans un sens tout à fait contraire : heures supplémentaires, limitation de l'accès aux crédits-temps, pension à 67 ans, possibilité de travailler en plus de son emploi (flexi-jobs), élargissement des possibilités de travailler pour les pensionné-e-s, les étudiants... remise à l'emploi des malades.

D'un côté, une part de plus en plus importante de la société est exclue de l'emploi et poussée vers la pauvreté et la débrouille. D'un autre côté, la souffrance au travail est en hausse avec des exigences de flexibilité et de productivité croissante. Ce sont les conséquences mesurables de ces décisions politiques. La solution ? : travaillons moins, pour travailler toutes et tous !



# Pour ou contre la Réduction Collective du Temps de Travail ?

## Qu'en pensez-vous ?



### CE QU'ILS DISENT



**PS**

**POUR MAIS** « pas généralisé (...) qu'on le fasse tantôt par secteurs, tantôt entreprise par entreprise »



**ÉCOLO**

**POUR** : « il y a plus de chercheurs d'emploi que d'emplois disponibles (...) et il y a de plus en plus de travailleurs qui sont malades du travail, s'il y a un travail supplémentaire, autant engager »



**PTB**

**POUR** « qu'on permette à ceux qui ont du boulot de souffler et qu'on donne du boulot à ceux qui n'en ont pas. Je crois que c'est une bonne solution »



**MR**

**CONTRE** : « il y a des opportunités pour réduire le temps de temps de travail sur une base volontaire ... »



**DÉFI**

**CONTRE MAIS** « pour les moins qualifiés, il faut avoir des formules où pendant le temps de travail, il y a un nombre d'heures assurées pour la qualification... »



**cdh**

**CONTRE MAIS** : « oui, pour prester 38 h sur 4 jours, oui, pour pouvoir flexibiliser le temps de travail » (télétravail, horaires différents d'une semaine à l'autre)

### CE QU'ILS ÉCRIVENT :



**PS**

**POUR MAIS** « afin de mieux répartir le travail disponible la RCTT doit être négociée entre partenaires sociaux, secteur par secteur, entreprise par entreprise, afin de tenir compte des réalités de terrain »

**MR**

**RIEN SUR LA RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL**

**ÉCOLO**

**POUR MAIS** « sur base volontaire, une entreprise peut passer à 32h par semaine, réparties sur 4 jours, avec embauche compensatoire. »

**DÉFI**

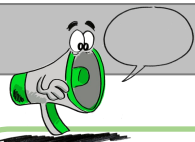
**RIEN SUR LA RÉDUCTION COLLECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL**

**PTB**

**POUR** : « nous privilégions le recours à la réduction collective du temps de travail dans les entreprises en cas de hausse de productivité par l'automatisation »

**cdh**

**CONTRE** : « permettre aux travailleurs de répartir leurs (38) heures de travail sur 4 jours pour diminuer le temps consacré aux déplacements et mieux le concilier avec la vie privée »



### CE QU'ILS FONT

De 1909, date de la limitation de la journée de travail à 9h, sans weekend et sans congé (+/-60h/sem.) à 1936, date de la première semaine de congés payés, le temps de travail a considérablement diminué et a été limité dans certains secteurs à 40h/sem.

À partir des années 80, la **réduction collective** du temps de travail a stagné à l'exception de 2003 où on est passé à 38h/sem. Depuis 2003, mis à part le PTB, tous les partis ci-dessus ont déjà été au pouvoir à différents niveaux et aucun ne s'est franchement engagé dans la voie d'une **réduction collective et généralisée** du temps de travail. Les gouvernements successifs ont même durci les conditions d'accès aux réductions individuelles.